

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 29 JUIN 2017

Beaune Côte & Sud

communauté d'agglomération
www.beaunecoteetsud.com

Date d'envoi de la convocation : 23 Juin 2017
 Nombre de Conseillers en exercice : 93
 Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 66
 Nombre de Procurations : 16
 Nombre de Votants : 82
 Date d'affichage du compte rendu : 6 Juillet 2017
 Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le :

13 Juillet 2017

PRÉSIDENCE DE : M. Alain SUGUENOT.

Présents :

Titulaires :

Mmes et MM. Maurice CHAPUIS, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Marie-France BRAVARD, Jean-François CHAMPION, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Philippe FALCE, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Philippe ROUX, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Michel PICARD, Estelle BERNARD-BRUNAUD, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Patricia ROSSIGNOL, Christophe MONNOT, Céline DANCER, Catherine PAPPAS, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Pierre BROUANT, Patricia RACKLEY, Franck CHAMBRION, Olivier ATHANASE, Jean-Marc PRENEY, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Chantal GAUTHRAY, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Jean-Pierre REBOURGEON, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Jérôme FLACHE, Gérard GREFFE, M. QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jean MAREY.

Suppléants :

M. Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

Délégués ayant donné procuration :

Mme Nadine BELISSANT-REYDET à Isabelle BIANCHI,
 M. Raphaël BOUILLET à Mme Danièle JONDOT-PAYMAL,
 Mme Anne CAILLAUD à Mme Marie-France BRAVARD,
 M. Frédéric CANCEL à Thibaut GLOAGUEN,
 Mme Carole CHATEAU à M. Xavier COSTE,
 Mme Ariane DIERICKX à Mme Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS,
 M. Alexis FAIVRE à M. Philippe FALCE,
 M. Fabrice JACQUET à M. Jean-François CHAMPION,
 Mme Marie-Laure RAKIC à Mme Virginie LONGIN,
 M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à M. Philippe ROUX,
 M. Jean-Benoît VUITTENEZ à M. Stéphane DAHLEN,
 Mme Martine BOUGEOT à M. Patrick FERRANDO,
 Mme Michèle RODIER à Mme Catherine PAPPAS,
 Mme Sandrine ARRAULT à M. Michel PICARD,
 Mme Chantal MITANCHEY à Franck CHAMBRION,
 M. Guillaume d'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

Délégués Absents non suppléés et non représentés :

M. Gérard ROY, Mme Justine MONNOT, Mme Carla VIAL, M. Marc DENIZOT,
 M. Thierry LAINE, M. Pascal MALAQUIN, Mme Claude CORON, M. Jean CHEVASSUT, M. Jacques FROTEY, M. Bernard NONCIAUX, M. Gérard PRUDHON.

Secrétaire de séance : M. Thibaut GLOAGUEN.

VŒU DE SOUTIEN AU PROJET VINTAGE BEL AIR

Considérant le projet Vintage Bel Air de création d'un site touristique à la manière des parcs de loisirs à thème dédié à ce lieu emblématique de l'ex RN6 qui dans les années 50-70 accueillait bon nombre de véhicules en transit entre Paris et Lyon pour trouver un service de qualité 24h/24 et 365 jours/365. Ce projet est situé sur une propriété de 29 hectares attenante aux anciennes stations-services sur la commune de LA ROCHEPOT,

Considérant l'économie locale induite par ce projet sur un secteur rural qui en a bien besoin et le levier qu'il représente pour répondre significativement à l'objectif d'augmentation du temps de séjour des touristes fréquentant le Pays Beaunois,

Considérant la conception du projet qui prend bien en compte la sensibilité du milieu notamment en limitant les surfaces artificialisées au strict nécessaire avec la recherche d'impact positif vis à vis de la biodiversité,

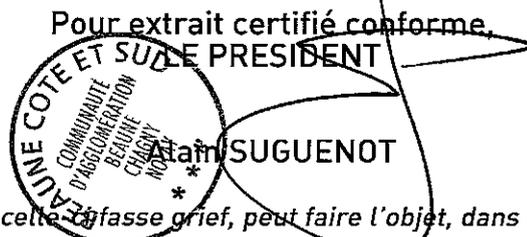
Considérant l'engagement des porteurs du projet pour une exploitation respectueuse de l'environnement et d'un développement durable en s'inscrivant dans une démarche environnementale en rapport avec le caractère authentique mis en avant par les concepteurs,

Considérant l'adoption à l'unanimité par le Bureau communautaire dans sa séance du 4 avril 2017, de ce vœu de soutien,

Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,
après en avoir délibéré,
à 72 voix pour, 9 voix contre et 1 abstention

- confirme l'intérêt du projet Vintage Bel Air pour le territoire communautaire compte-tenu de sa pertinence économique et des impacts environnementaux maîtrisés,
- confirme le soutien de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud dans l'aboutissement de ce projet prioritaire.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération Conseil communautaire du 29 juin 2017 : Voeu de soutien au projet vintage Bel air

Date de transmission de l'acte : 13/07/2017

Date de réception de l'accusé de
réception : 13/07/2017

Numéro de l'acte : 17-490 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 021-200006682-20170629-17-490-DE

Date de décision : 29/06/2017

Acte transmis par : Christine BOULIGAUD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de competences
9.4. Voeux et motions